

**Ville de Romorantin-Lanthenay  
Loir et Cher  
Direction Financière**

**Objet : Commande Publique – Autres types de contrats  
Location et entretien**

## **DECISION**

**Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY,**

**Vu** l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, notamment au 4<sup>ème</sup> alinéa,

**Vu** le code de la commande publique et notamment l'article R 2122-8 ,

**Vu** le Cahier des Charges Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services,

Considérant les besoins de gestion de l'affranchissement postal,

**Vu** la proposition remise par le société Pitney Bowes S.A.S,

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Un contrat est passé avec la société Pitney Bowes S.A.S, domiciliée 9 Rue Paul Lafargue 93456 SAINT DENIS LA PLAINE Cédex France, pour la location et l'entretien d'une machine à affranchir DM475, détaillé ci-dessous :

- Durée du contrat 3 ans à compter du 01/02/2023, puis renouvellement d'un an avec tacite reconduction, avec les conditions particulières suivantes :
  - Alimenteur DM475,
  - Interface DM475,
  - Plateau balance 5 kg,
  - Tablette wifi PB PAD (sans maintenance)
  - Mises à jour tarifs postaux inclus,
  - Tablette wifi PB PAD (sans maintenance),
  - Inview.

**ARTICLE 2 :**

La Direction Générale des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 4 janvier 2023.

**Le Maire,**



**Jeanny LORGEUX**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis  
au représentant de l'Etat le 05/01/2023

Publié ou notifié le 06 JAN 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site internet : 06 JAN 2023